



Flash info

Mieux vous servir

N° 96 du 30 Septembre 2013

Bulletin d'information des agents de la CNSS

Séminaire CIPRES

Redynamiser les systèmes de contrôle

Du 9 au 13 septembre 2013, à l'initiative du Secrétariat Permanent de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), était organisé par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) et

la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), le séminaire technique de formation sur le thème : « **Le contrôle des assujettis** ».

Ce séminaire dédié principalement aux acteurs en charge du contrôle des assujettis avait pour objectifs de

croiser les expériences, de réfléchir sur une politique efficiente des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) et d'harmoniser leur procédure qui leur permettra de diligenter un bon contrôle. En termes clairs, il s'agissait de « **définir une politique efficiente du contrôle employeurs, élaborer un plan de contrôle performant, définir le profil d'un contrôleur employeurs, décrire les différentes étapes du contrôle, retracer les différents contrôles à effectuer, créer une base documentaire de suivi des contrôles, arrêter les modalités de suivi du rapport, établir la liste des documents préparatoires et à fournir par l'employeur** ».

Les travaux qui se sont tenus dans la salle « **Jean Dendé** » ont été ouverts par le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, M. Luc Oyoubi au cours d'une cérémonie protocolaire ponctuée par trois importantes allocutions. D'abord celle de bienvenue du Directeur Général de la CNSS, le Dr. Désiré Lasségué pour qui, ce séminaire technique vient poser la problématique de l'assiette des cotisations sociales, au centre de la gestion des Caisses et partant du devenir de ces dernières. « **Le métier**

des OPS,... est tributaire de notre capacité opérationnelle à recouvrer, à mieux recouvrer, donc de notre niveau de performance des systèmes de contrôle des employeurs » a-t-il déclaré. Les systèmes de contrôle qui seront ainsi mis en place, devraient rompre avec la forfaiture de certains

employeurs dont les méthodes frauduleuses impactent négativement et gravement les économies des pays, par conséquent la protection sociale des salariés. D'où l'appel lancé par Dr. Lasségué à plus de dynamisme, d'efficacité des OPS dans le sens d'asseoir les procédures.

La deuxième intervention était celle de M. Innocent Makoumbou, Secrétaire permanent de la CIPRES. Selon l'intéressé, en dépit des efforts consentis par les OPS, il ressort des rapports de mission d'inspections de l'organisme à sa charge, que la question de formation dans plusieurs domaines reste entière, notamment dans le contrôle des assujettis ou le contrôle-employeurs où il a été décelé de nombreuses faiblesses. Ceci, a-t-il dit, appelle à « **la conjugaison des intelligences et des efforts, gage d'efficacité** ». Aussi, a-t-il invité les participants à dépasser les dogmes fonctionnels pour tendre à un esprit d'ouverture et d'élargissement de connaissances et d'expériences afin de s'arrimer aux standards de l'heure. « **Pourquoi suivrions-nous une**

méthode, une recette miracle alors que ce qui était approprié hier, ne l'est peut-être plus aujourd'hui ? » s'est-il interrogé in fine.

La dernière allocution a été prononcée par M. le Ministre qui a d'abord salué cette initiative et ensuite reconnu que ces rencontres sont un levier d'amélioration des performances dans tous les domaines, notamment celui du contrôle de l'assiette des cotisations. Aussi, pour les pouvoirs publics, a dit M. Luc Oyoubi, ce séminaire revêt-il un double objectif : d'une part, permettre à l'entreprise de payer pour son salarié, la juste cotisation et d'autre part, d'assurer à ce dernier le bénéfice d'une juste prestation au moment de son alignement, à la charge des actifs, dans le cadre du



Le Secrétaire Permanent de la CIPRES, M. Innocent Makoumbou, lors de sa présentation.



Le secrétariat technique à l'oeuvre lors des travaux

régime de sécurité sociale en général. « **C'est donc une question vitale pour nos Etats que vous allez aborder tout au long de vos échanges. Elle aura un impact sur la nature des charges parafiscales de l'entreprise d'une part et le niveau de revenu de remplacement que peuvent attendre les salariés afin de s'assurer une couverture appréciable du risque vieillesse, d'autre part...** » a ajouté Luc Oyoubi. C'est dans cette optique qu'il a invité les participants à se montrer méthodiques afin de capitaliser et d'optimiser les expériences diverses et d'ainsi parvenir au terme, des travaux, à des conclusions pertinentes, donc de la plus haute importance.

15 Etats membres ont pris part à ces assises qui ont abouti sur plusieurs recommandations.



Quelques participants au séminaire avec M. le Ministre Luc Oyoubi autour d'une photo de famille.

